

Réforme TVA applicable aux OPCO

Ce que votre entreprise doit anticiper au 1er octobre 2026

Message clé

À partir du 1er octobre 2026, la subrogation de paiement par les OPCO devient l'exception. Dans la plupart des cas, l'entreprise devra régler directement l'action de formation, puis demander le remboursement à son OPCO dans la limite de la prise en charge accordée.

1. Ce qui change concrètement

Avant : l'OPCO pouvait payer directement le prestataire de formation après accord de prise en charge.

Après le 1er octobre 2026 : l'entreprise règle la facture, dépose les justificatifs sur son espace OPCO, puis reçoit le remboursement prévu.

Le sujet n'est donc pas seulement fiscal : il modifie le circuit de trésorerie, le suivi administratif et le pilotage du budget formation.

2. Impacts pour votre entreprise

Trésorerie	Gestion administrative	Pilotage formation
Avance des frais de formation avant remboursement OPCO. À intégrer dans les prévisions budgétaires.	Suivi dossier par dossier : accord de prise en charge, facture, certificat de réalisation, demande de remboursement.	Arbitrages plus directs entre besoins métiers, qualité des formations, budget disponible et règles de prise en charge.

3. Périmètre à vérifier avec votre OPCO

Dispositifs concernés : Actions financées via l'OPCO pour lesquelles la subrogation disparaît : notamment contrats de professionnalisation, actions cofinancées, versements volontaires, actions initiées par les entreprises de plus de 50 salariés, selon les règles communiquées par les OPCO.

Exceptions à confirmer : La subrogation est maintenue pour l'apprentissage et, dans les communications OPCO consultées, pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés hors cofinancement public, conventionnel ou volontaire.

Branches et accords spécifiques : Certaines contributions conventionnelles ou règles de branche peuvent entraîner des modalités particulières. Une vérification avec votre conseiller OPCO est indispensable.

4. Actions recommandées avant le 1er octobre 2026

- Identifier les formations prévues entre octobre et décembre 2026 et celles pouvant démarrer avant le 31 décembre 2026.
- Déposer les demandes de prise en charge éligibles avant le 1er octobre 2026 lorsque la subrogation peut encore être mobilisée.
- Chiffrer l'avance de trésorerie à prévoir avec la DAF ou la comptabilité.
- Définir un circuit interne simple : qui dépose le dossier, qui valide la facture, qui suit le remboursement ?
- Informer les managers et personnes concernées que le financement OPCO peut impliquer un délai de remboursement.

5. Calendrier de vigilance

Date / période	À faire
Dès maintenant	Revue du plan de développement des compétences du 2nd semestre 2026.
Avant le 1er octobre 2026	Dépôt des dossiers OPCO éligibles pour sécuriser l'ancien circuit quand cela reste possible.
À partir du 1er octobre 2026	Paiement par l'entreprise, puis demande de remboursement OPCO, sauf exceptions maintenues.

À retenir

Cette réforme impose surtout d'anticiper : moins d'avance directe par l'OPCO, plus de gestion interne et une meilleure coordination entre formation, finance et managers. Le risque principal n'est pas la perte du financement, mais le manque d'anticipation des flux et des justificatifs.

Sources consultées à date : communications Inter-OPCO, OPCO 2i, Opcommerce, AKTO / branche propreté, juin 2026. Les modalités exactes peuvent varier selon votre OPCO, votre branche et le dispositif mobilisé : une confirmation écrite de votre OPCO est recommandée avant tout engagement.

Date de mise à jour : Vendredi 26 juin 2026.